

Écrit par le 22 novembre 2024

Vignette Crit'Air : attention aux escroqueries à la vente à Avignon



La vignette Crit'Air est actuellement au cœur d'une vague d'arnaques. Face à cela, la préfecture de Vaucluse appelle à se méfier des intermédiaires et des sites frauduleux.

La vignette Crit'Air, qui permet de classer les véhicules en fonction de leurs émissions polluantes en particules fines et oxydes d'azote, est au cœur d'une [vague d'arnaques](#). Certains citoyens déboursent bien plus que nécessaire pour obtenir ce certificat, en passant par des « faux sites administratifs », qui font payer un service d'aide à la démarche d'achat de la vignette Crit'Air, alors que les utilisateurs ne sont pas informés qu'ils naviguent sur un site à but lucratif.

[A lire aussi : « Vignette Crit'Air : qui et comment circuler sur Avignon ? »](#)

Deux modes opératoires ont été relevés :

- La création de sites frauduleux référencés dans les moteurs de recherche internet où les victimes sont amenées à renseigner leurs coordonnées bancaires ;
- Des campagnes d'hameçonnage par sms ou par mails suivis d'appels téléphoniques dans le but d'obtenir les coordonnées bancaires des victimes.

Ecrit par le 22 novembre 2024

Des mises en scène prolongent parfois l'escroquerie. La victime est alors contactée par de faux banquiers ou conseillers financiers qui, sous prétexte d'annuler le virement frauduleux, se font révéler des informations bancaires.

[A lire aussi : « Grand Avignon : la vignette Crit'Air a encore un peu de chemin à faire »](#)

Face à ces escroqueries, la préfecture de Vaucluse appelle à la prudence face aux intermédiaires et sites frauduleux. Pour rappel, le seul et unique site officiel de la vignette Crit'Air est certificat-air.gouv.fr.

Besoin d'une vignette Crit'Air ? Méfiez-vous des arnaques !



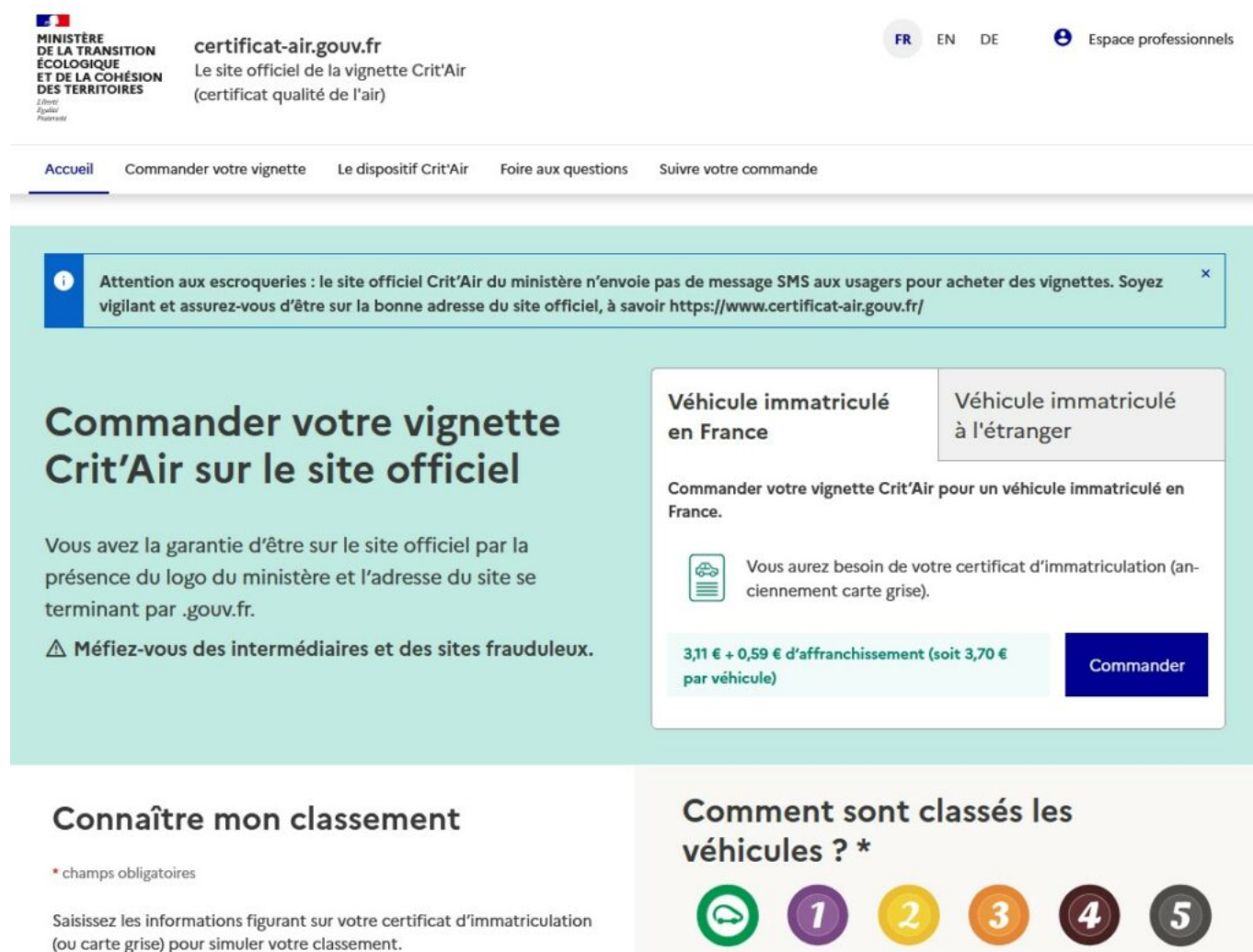
« Soyez sur vos gardes lors de l'achat de votre vignette Crit'Air », conseille [Benoit Grunemwald](#), expert en cybersécurité chez [Eset France](#).

Si vous conduisez votre propre véhicule dans certaines régions de France à certaines périodes, vous devrez acheter une vignette spéciale indiquant le taux d'émission d'une automobile, appelée *Crit'Air*,

Écrit par le 22 novembre 2024

sous peine de recevoir une amende du gouvernement français. Des programmes similaires existent déjà au Royaume-Uni avec la zone à faibles émissions du centre de Londres, et la vignette qui prouve que vous avez payé est bien moins chère que l'amende.

Une recherche rapide sur Google vous permettra de trouver le site qui fournit les vignettes Crit'Air, ainsi que de nombreux autres sites indiquant que les vignettes sont obligatoires pour tous les véhicules entrant dans certaines régions de France. En accédant au [site officiel](#) de l'organisation (voir visuel si-dessous), qui est disponible en français, en anglais et en allemand, vous trouverez des informations sur le programme et le formulaire à compléter.



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES
certificat-air.gouv.fr
Le site officiel de la vignette Crit'Air (certificat qualité de l'air)

FR EN DE Espace professionnels

Accueil Commander votre vignette Le dispositif Crit'Air Foire aux questions Suivre votre commande

Attention aux escroqueries : le site officiel Crit'Air du ministère n'envoie pas de message SMS aux usagers pour acheter des vignettes. Soyez vigilant et assurez-vous d'être sur la bonne adresse du site officiel, à savoir <https://www.certificat-air.gouv.fr/>


Commander votre vignette Crit'Air sur le site officiel

Vous avez la garantie d'être sur le site officiel par la présence du logo du ministère et l'adresse du site se terminant par .gouv.fr.

⚠ Méfiez-vous des intermédiaires et des sites frauduleux.

Véhicule immatriculé en France

Commander votre vignette Crit'Air pour un véhicule immatriculé en France.

 Vous aurez besoin de votre certificat d'immatriculation (anciennement carte grise).

3,11 € + 0,59 € d'affranchissement (soit 3,70 € par véhicule)

Commander


Véhicule immatriculé à l'étranger

Connaître mon classement

* champs obligatoires

Saisissez les informations figurant sur votre certificat d'immatriculation (ou carte grise) pour simuler votre classement.

Comment sont classés les véhicules ? *



Attention au faux site Internet se faisant passer pour des sites officiels.

Ce site n'est absolument pas illicite ou illégitime, bien au contraire. Le problème réside plutôt dans le fait qu'il est extrêmement facile de créer un faux site, d'en faire la promotion et, grâce à des tactiques de référencement astucieuses, de le faire remonter dans le classement de Google. En fait, [cette menace](#)

Ecrit par le 22 novembre 2024

[n'est pas que théorique](#) et de nombreuses personnes ont rapporté avoir été arnaquées lors de l'achat de leur vignette Crit'Air sur des sites qui prétendaient représenter le gouvernement français

Pour compliquer encore les choses, la quantité de données demandées par le site légitime est plutôt importante, surtout pour un site dont vous n'avez peut-être jamais entendu parler, et qui plus est dans une autre langue.

[A lire aussi : "Vignette Crit'Air : qui et comment circuler sur Avignon ?"](#)

Les vacanciers pressés de remplir un nouveau formulaire et disposant de peu d'endroits pour en vérifier l'authenticité pourraient finir par perdre leur argent ou leurs données. Les escrocs pourraient utiliser habilement cette tactique, surtout lorsque les gens peuvent considérer la vignette comme un désagrément mineur, mais nécessaire, avant de partir en vacances.

Méfiez-vous des imitations

Le site Web authentique indique : « Vous avez la garantie d'être sur le site officiel par la présence du logo du ministère et l'adresse du site se terminant par gov.fr. Méfiez vous des intermédiaires et des sites frauduleux » Mais malheureusement, rien n'empêche un cybercriminel de copier le logo gouvernement et de changer le libellé pour l'adapter à n'importe quel préfixe qu'il choisit d'utiliser pour son faux site ? Ou d'utiliser des noms de domaine ressemblant [www.certificat-air.gouv.fr.example.com](#) ou des URL s'apparentant à [exemple.com/www.certificat-air.gouv.fr](#), qui paraissent donc semblables à un site légitime aux yeux de personnes moins sensibilisées ou attentives ? Ou plus simplement encore, de supprimer ce petit bout de texte du site factice ?



Ecrit par le 22 novembre 2024

Adobe-stock

En d'autres termes, en tant qu'escroc, il n'est pas nécessaire que vous réussissiez à tromper toutes les victimes possibles pour que votre site vous rapporte de l'argent rapidement et presque gratuitement. En outre, les informations sensibles [sont souvent vendues sur le Dark web](#) et d'autres canaux illicites et vous devez également être conscient des attaques secondaires par courrier électronique de phishing si vous avez rempli un formulaire potentiellement frauduleux.

Encore une fois, le problème ne réside pas dans le site Web de Crit'Air, mais dans le fait que les cybercriminels continuent de copier des sites authentiques et de diriger les gens vers des sites frauduleux afin de leur voler leurs données personnelles et précieuses qui se trouvent juste sous leurs doigts. De plus, les personnes qui ont utilisé ces sites frauduleux pour obtenir ce qu'ils croient être une licence légitime pourraient être passibles d'une amende en France, [même si elles ignoraient qu'il s'agit d'une escroquerie](#).

Comment obtenir votre vignette Crit'Air en toute sécurité ?

Comme les cybercriminels saisissent la moindre occasion de voler des données et de l'argent, vous devez être très prudent avant de soumettre vos informations personnelles et financières sur un site Web, surtout si vous visitez un site Web pour la première fois. Dans ce cas précis, il est probablement préférable de taper l'URL à la main, et de veiller à la taper correctement : certificat-air.gouv.fr.

[Benoit Grunemwald](#), expert en cybersécurité chez [Eset France](#)

Grand Avignon : la vignette Crit'Air a encore un peu de chemin à faire

Ecrit par le 22 novembre 2024



Après avoir été activé une première fois du 14 au 18 juin derniers (puis une seconde fois fin juillet), [le dispositif de 'circulation différenciée'](#) sur le bassin de vie d'Avignon peine à mobiliser les automobilistes. En effet, les vérifications réalisées à titre préventif et pédagogique lors de cette activation ont fait apparaître que seulement 15% des 1 015 véhicules légers et 13 poids-lourds contrôlés par les forces de l'ordre étaient équipés de la vignette Crit'Air.

[Cliquer ici pour tout savoir sur la vignette Crit'Air sur Avignon](#)

Pour rappel, aucune verbalisation n'a été dressée jusqu'alors à cause de cette vignette Crit'Air dont l'absence peut entraîner une amende comprise entre 68€ à 135€. Cependant, les contrôles réalisés ont incité de nombreux usagers à demander leur vignette.

28% des véhicules vauclusiens désormais équipés

Ainsi, lors de la semaine de la première activation du dispositif de 'circulation différenciée' plus de 30 000 vignettes Crit'Air ont été commandées en Vaucluse (majoritairement Crit'Air 1 et 2). Cela équivaut à une augmentation d'environ 40% de l'équipement total

Ecrit par le 22 novembre 2024

en vignettes à l'échelle du département (121 000 véhicules équipés actuellement dont 96 500 véhicules particuliers). Le parc roulant départemental est aujourd'hui équipé à 28%.

Par ailleurs, plus de 18 000 vignettes Crit'Air ont été aussi commandées dans les 4 communes du nord des Bouches-du-Rhône intégrées dans le bassin de vie d'Avignon (Barbentane, Châteaurenard, Noves et Rognonas).

Limiter les effets de la pollution

Cette mesure a été mise en place afin de limiter les effets sur la santé de la population ainsi que sur l'environnement des épisodes persistants de pollution intense. Les restrictions de circulation sont mises en œuvre, de 6h à 20h et s'appliquent aux deux-roues, aux véhicules légers et aux poids-lourds sur la base des vignettes Crit'Air qui doivent être apposées sur chacun des véhicules.

Pour mémoire, la circulation des véhicules légers, y compris les deux roues, de classe 4, 5 et non classés ainsi que des poids-lourds de classe 3, 4, 5 et non classés, est interdite sur les 20 communes composant le bassin de vie du Grand-Avignon situées en Vaucluse, ainsi que dans les départements du Gard et des Bouches-du-Rhône.

L'ensemble du réseau routier situé à l'intérieur et bordant le périmètre (en excluant les autoroutes A7 et A9 et certains axes (accès aux parkings relais et aux transports en commun), est concerné.

L.G.